



Établir son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- Vous souhaitez instaurer une démarche de prévention des risques et répondre à votre obligation réglementaire.
- Vous êtes en charge de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et vous avez besoin de vous approprier les outils et la méthodologie.
- Vous souhaitez effectuer une mise à jour de votre système documentaire Santé/Sécurité au travail : modifications de l'organisation de travail, analyse suite à un incident/AT, apparition de nouveaux risques etc.

CONTEXTE

- Aspect réglementaire : décret du 5/11/2001.
- Aspect sociétal : améliorer le dialogue social et les conditions de travail.

OBJECTIFS

- Appréhender la démarche et s'approprier la méthodologie pour permettre la mise en place du DUERP.
- Déterminer les risques professionnels et les actions de prévention au regard de différentes situations de travail.
- Créer une dynamique autour du travail.



PUBLIC

- Employeurs.
- Encadrants.
- Membres du CSE.
- Préventeurs.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.

L'EXPERTISE MIST NORMANDIE

- Conseils personnalisés.
- Mise à disposition d'outils et méthodologies.
- Possibilité d'un accompagnement individuel.

INTERVENANT

- Conseiller en santé au travail.

INFOS PRATIQUES

- Présentiel dans nos MIST de l'Orne : de 9h 30 à 11h30.